

Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2023 Fonds régions et ruralité - Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC de Caniapiscau

Adopté à Fermont par le conseil de la MRC de Caniapiscau Le 19 avril 2023





1. Rappel des obligations

L'article 4.15 de l'entente prévoit que la MRC de Caniapiscau s'engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B.

Ces dernières précisent que le rapport doit faire état de l'utilisation des sommes, de la contribution de l'organisme, des activités réalisées et des résultats atteints. Les informations financières nécessaires comprennent notamment les dépenses liées à la planification de projets, à la réalisation de projets et aux frais d'administration.

2. Rapport de l'utilisation des sommes

Tableau 1 - Montage financier prévisionnel et dépenses au 31 mars 2023

Dépenses admissibles	Montant	Dépenses au 31	Dépenses au
	prévu	décembre 2022	31 mars 2023
Déléguées par entente à un organisme ou à une entreprise, incluant les initiatives issues des			
appels à projets	655 000 \$	0,00	50 000 \$
Prises en charge par la MRC de Caniapiscau	260 000 \$	0,00	0,00
Gestion et administration ± 5 %	55 000 \$	13 750 \$	13 750 \$
Salaire de l'agente responsable (coordination,			
planification, projets, etc.)	90 000 \$	11 133 \$	16 576 \$
Communications, visibilité, image de marque,			
accompagnement	50 000 \$	0,00	20 998 \$
Somme utilisée à l'étape « définition du projet »	10 975 \$	10 975 \$	10 975 \$
Somme en contingence, à attribuer à l'une des			
initiatives	2 369 \$	0,00	0,00
Total	1 123 344 \$	35 858 \$	112 299 \$

Tableau 2 - Sources de financement

Financement	Montant	% du coût total du	
		projet	
MAMH – Fonds régions et ruralité –	93 208,17 \$	83 %	
Volet 3			



MRC de Caniapiscau – Fonds régions et	19 090,83 \$	17 %
ruralité – Volet 2		
Total	112 299 \$	100 %

La MRC de Caniapiscau a dépensé une somme totale de 112 299 \$ depuis le début du projet Signature innovation. La contribution de la MRC de Caniapiscau est de 17 % de cette somme, soit 19 090,83 \$.

3. Rapport d'activités

Les activités réalisées pendant cette période, jusqu'au 31 mars 2023, comprennent la production du devis des travaux, les actions relatives à la signature de l'entente, la création du cadre de gestion et de tous les outils du programme (formulaires, grille d'analyse, guide du promoteur, etc.), la mise en place du comité directeur, la gestion et la mise en œuvre des communications. Il s'agit donc surtout d'activités de gestion et de coordination de l'entente et du programme. Les membres du comité directeur et l'agente responsable se sont rencontrés à quelques reprises.

Par ailleurs, l'agente a travaillé spécifiquement sur la planification et l'organisation de certains projets, autant des initiatives qui seront orchestrées par un organisme ou une entreprise que celles potentiellement prises en charge par la MRC. Notamment, les initiatives suivantes ont fait l'objet de réflexion, de rencontres, de discussions, de travail : l'espace de travail et de services partagés et communs (axe Proche de l'humain), la corporation de développement pour le territoire de Schefferville (axe Proche de l'humain), l'installation d'une nouvelle antenne et d'un nouvel émetteur pour la radio CFMF (axe Proche et accessible grâce aux technologies), le transport en commun et/ou adapté (axe Proche et accessible grâce aux technologies). L'agente travaille également en collaboration avec la Ville de Fermont et la Direction de santé publique sur les thèmes de l'implication citoyenne (axe Proche de l'Humain) et du transport actif (axe Proche d'environnements favorables à la santé); des plans d'action triennaux ont été mis sur pied. L'agente a également accompagné la Ville de Schefferville dans la préparation de trois projets qui touchent la santé et les technologies de communication.

Nous avons octroyé deux subventions totalisant 50 000 \$ à des organismes admissibles pour qu'ils réalisent leur projet en lien avec la signature « Caniapiscau, proche de l'essentiel ». La MRC a affecté la somme de 20 998 \$, après le remboursement des taxes, à une entente de services professionnels impliquant une firme qui travaillera à l'élaboration d'un concept de marque citoyenne et au développement d'une identité territoriale forte.